

LE PRÉSIDENT

Cotisations de l'année 2019 - Émission annuelle

Troyes, le 14 octobre 2019

Madame, Monsieur

Vous trouverez sous ce pli votre bordereau d'appel des cotisations de l'année 2019 .

Comme à l'accoutumée, l'envoi de cet appel de cotisations est pour moi l'occasion de revenir sur l'année passée et de partager avec vous les perspectives de la suivante qui seront, pour 2020, essentiellement marquées par l'organisation des **élections permettant de renouveler les représentants de votre MSA**.

Tout d'abord, 2019 fut, cette année encore, un exercice où les aléas climatiques ont touché les exploitations et notre territoire Sud Champenois : si je ne reviendrai pas sur les conséquences, parfois dramatiques, de la sécheresse et de la canicule qui ont été particulièrement fortes cet été, je souhaiterais illustrer **l'accompagnement de votre MSA** en ces difficiles circonstances. Les équipes techniques, les élus ont mis en oeuvre l'ensemble des dispositifs et marges de manoeuvre à leur disposition pour tenter d'amortir les impacts financiers de certaines situations via notamment la mobilisation de **subventions permettant de prendre en charge une partie des cotisations d'exploitants particulièrement touchés**. Une nouvelle enveloppe de plus de 300 000€ va être ainsi débloquée, après les 223 000€ déjà mobilisés depuis le début de l'année pour nos deux départements. Les dossiers sont déjà adressés ou disponibles pour celles et ceux qui pourraient y prétendre. N'hésitez pas à prendre contact avec nos services.

Les élus MSA, toujours soucieux d'être présents et ancrés aux réalités de notre territoire, ont également réussi à faire entendre aux Pouvoirs Publics la nécessité, pour 2019 et pour des raisons de **simplification et de transition vers la DSN** , de maintenir l'utilisation du **TESA Simplifié** permettant de déclarer vos travailleurs occasionnels. Nous venons tout juste d'obtenir la prorogation de cette décision, a minima pour 2020 et je tenais à vous en informer le plus rapidement possible.

S'agissant des élections prochaines que j'évoquais en introduction, je tenais à revenir avec vous sur ce temps de démocratie locale qui se traduit, pour la MSA et depuis 1949, par la sollicitation des adhérents pour élire, tous les 5 ans, leurs représentants au sein des assemblées générales de leur caisse MSA. Ces **représentants, les délégués locaux MSA, sont essentiels à la gestion du régime** grâce à leur connaissance du milieu agricole local qui leur permet de contribuer à l'amélioration des services proposés, d'apporter une présence sur tout le territoire et une prise de décision au plus proche des réalités.

Ces élections se dérouleront du 20 au 31 janvier 2020. Ce moment fort de notre organisation demeure une occasion de réinvestir la démocratie, de prendre part à des décisions qui concernent notre système de protection sociale dans le respect des valeurs de la MSA .

Avec les membres de l'actuel Conseil d'Administration et la Direction de votre MSA nous vous invitons à consulter le site **electionmsa2020.fr** où vous retrouvez toutes les informations pour tout comprendre sur l'élection des délégués.

Et si vous deveniez le prochain relais de la MSA sur votre territoire !

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués

Eric PETIT

PRESIDENT DE LA MSA SUD CHAMPAGNE

